

CONSEIL DU SYNDICAT MIXTE ARTOIS VALORISATION
SEANCE DU 06 OCTOBRE 2021 A 18H00

Procès-verbal

Présents : Ernest AUCHART ; Alain BARTIER ; Guy BRAS ; Damien BRICOUT ; Philippe CANLER ; Alain CAYET ; Dominique DELATTRE ; Cédric DELMOTTE ; Gérard DUE ; Nicolas KUSMIEREK ; Jean-Paul LEBLANC ; Frédéric LETURQUE ; Michel MATHISSART ; Jérôme PALISSE ; Mélanie PAWLAK ; Jean-Claude PLU ; Reynald ROCHE ; Michel SEROUX ; Thierry SPAS ; Vincent THERY ; Daniel TABARY ; Jean-Luc TILLARD ; Véronique THIEBAUT ;

Excusés : Pierre ANSART (pouvoir à Dominique DELATTRE) ; Philippe CARTON (pouvoir à Damien BRICOUT) ; Jean-Jacques COTTEL (pouvoir à Véronique THIEBAUT) ; Nicolas DESFACHELLE (pouvoir à Nicolas KUSMIEREK) ; Freddy FOURNIER (pouvoir à Gérard DUE) ; Didier LEDHE (pouvoir à Thierry SPAS) ; Didier MICHEL (pouvoir à Cédric DELMOTTE) ; Bernard MILLEVILLE (pouvoir à Michel MATHISSART) ; François ROSSIGNOL (pouvoir à Jean-Paul LEBLANC) ; Christian THILLIEZ (pouvoir à Michel SEROUX) ; Philippe VIARD (pouvoir à Reynald ROCHE)

Absents : Jean-Claude BLOUIN ; Bernard BRONNIART ; Michel FLAHAUT ; Jacques NICK ; Gérard NICOLLE ; Eric POULAIN ; Alain VAN GHOLDER

Le Président salue l'assemblée.

Thierry SPAS : Vous avez reçu ce jour un « save the date » pour le Séminaire du SMAV qui se tiendra toute la journée du mercredi 10 novembre à partir de 8h30, sur le site de Cité Nature à Arras. C'est un séminaire de début de mandat mais avec la pandémie nous n'avons pas pu le mettre en place plus tôt.

C'est un séminaire à la fois d'information, de sensibilisation et de formation dans un esprit de partage et d'informations essentielles sur le fonctionnement et les enjeux stratégiques du SMAV. Vous recevrez prochainement l'invitation avec le programme : une présentation, mais surtout des ateliers d'échanges, un repas le midi auquel nous sommes très heureux de vous inviter, avec des produits de terroir et en circuit court, et l'après-midi vous aurez la possibilité de visiter le centre de pré-tri mécano-biologique, le Selectrom, qui est au cœur de la valorisation des ordures ménagères. Le programme détaillé de la journée vous sera envoyé mi-octobre. Nous vous y attendons nombreux car c'est avant tout un séminaire de formation pour être en mesure de comprendre les enjeux transversaux qui se jouent actuellement et dans l'avenir.

Très heureux de vous retrouver dans cette salle du Conseil du SMAV, c'est la première fois qu'on le fait depuis la Covid, car vous le savez, qu'en application de l'article 8 de la loi du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, à compter du 1^{er} octobre 2021, les règles de droit commun s'appliquent à nouveau. De ce fait, le Comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Ensuite, je souhaitais aussi vous dire que tous les documents afférents aux Comités syndicaux ainsi que ceux des commissions thématiques sont téléchargeables sur la kbox. Vous avez aussi le rapport annuel d'activité 2020 présenté sous une forme synthétique néanmoins réglementaire. Le principal est qu'il soit lu.

Etat des pouvoirs :

Pierre ANSART	<i>donne pouvoir à</i>	Dominique DELATTRE
Philippe CARTON	--	Damien BRICOUT
Jean-Jacques COTTEL	--	Véronique THIEBAUT
Nicolas DESFACHELLE	--	Nicolas KUSMIEREK
Freddy FOURNIER	--	Gérard DUE
Didier LEDHE	--	Thierry SPAS
Didier MICHEL	--	Cédric DELMOTTE
Bernard MILLEVILLE	--	Michel MATHISSART
Françoise ROSSIGNOL	--	Jean-Paul LEBLANC
Christian THILLIEZ	--	Michel SEROUX
Philippe VIARD	--	Reynald ROCHE

Je propose de désigner Monsieur Alain Bartier comme secrétaire de séance.

A présent, le premier point à l'ordre du jour est l'approbation du compte rendu de la séance du 16 juin 2021, pour rappel le secrétaire de séance était Madame Mélanie PAWLAK.

Avez-vous des remarques particulières ? Non ? Nous pouvons considérer que le procès-verbal de ce comité du 16 juin est adopté.

Nous pouvons donc à présent passer au second point de l'ordre du jour et l'examen des délibérations.

Délibération n°1

La première délibération concerne la validation du rapport d'activité 2020. L'objectif de ce rapport est de vous informer et de favoriser la transparence vis-à-vis des usagers. Nous l'avons voulu plus synthétique cette année et dans une présentation plus économique.

Après une présentation du territoire du SMAV et de l'organisation générale des services, le rapport d'activité reprend les différents outils de traitement du Syndicat, avec une présentation générale avant d'aborder les tonnages par collectivité et outil de traitement. Il se termine avec quelques indicateurs financiers de l'année 2020.

Avez des questions ? Des oppositions ? Je considère que la délibération est adoptée.

Ensuite, nous passons aux délibérations concernant les affaires juridiques, notamment le foncier. Je laisse ainsi la parole à Michel MATHISSART.

Délibération n°2

Michel MATHISSART : La seconde délibération concerne le projet de déchèterie à Avesnes-le-Comte. Dans le cadre de ce projet, nous avons sollicité auprès de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA) la cession d'un ensemble de terrains situés sur les parcelles ZB 96, ZB 97 et ZB 98. Celles-ci se situent derrière l'actuel siège social de la Communauté de Communes.

Les parties déclarent qu'elles entendent placer la vente sous le régime des dispositions de l'article L. 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui exonère les personnes

publiques de l'obligation de déclassement dès lors que les biens cédés sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

Le projet de division parcellaire du 25 juin 2021 prévoit une cession totale de la parcelle ZB 96 et une partie des deux autres parcelles pour une superficie totale à céder de 8 095 m². Vous pouvez retrouver les plans des parcelles en annexe de votre cahier de délibérations.

Le prix d'achat du terrain est celui présenté par l'estimation de France Domaines, à savoir 50 000 € HT. Les frais et honoraires de notaire seront pris en charge en totalité par le SMAV.

Nous vous proposons d'approuver cette acquisition de terrain. Avez-vous des questions ?

Thierry SPAS : Peut-on adopter cette délibération ? Des oppositions ? Je considère que la délibération est adoptée.

La prochaine délibération sera présentée par Michel SEROUX.

Délibération n°3

Michel SEROUX : La troisième délibération concerne notre renouvellement pour l'adhésion au groupement de commande sur l'achat d'électricité avec la Fédération Départementale d'Énergie 62. Il est dans notre intérêt d'adhérer à ce groupement de commandes afin de simplifier nos démarches pour l'achat d'énergie en évitant de recourir à une procédure de commande publique, ainsi la FDE assure le rôle de coordonnateur pour le compte de ses adhérents. En effet, ce groupement de commande permet notamment de bénéficier de prix négocié, de l'expertise et de l'assistance de la fédération.

Ce groupement de commande nous fait bénéficier d'une réduction, par rapport aux particuliers, de l'ordre de 10% et apparemment se serait TOTAL Energie qui serait choisi. Cela va être délibéré samedi matin.

Thierry SPAS : Avez-vous des questions ? Des oppositions ? Peut-on adopter cette délibération ? C'est donc adopté, je vous remercie.

A nouveau, je laisse la parole à Michel MATHISSART pour les deux prochaines délibérations qui touchent aux affaires foncières.

Délibération n°4 :

Michel MATHISSART : A l'occasion de la régularisation foncière des ouvrages d'eau et d'assainissement à son profit, la Communauté Urbaine d'Arras a procédé à un état des lieux des limites de propriété sur les sites de la déchèterie et de la station d'épuration à Bailleul-Sire-Berthoult.

Il est apparu que le site de la déchèterie du SMAV occupe deux emprises de terrain appartenant à la Communauté Urbaine, une emprise appartenant à l'A.F.R de Bailleul-Sire-Berthoult ainsi qu'une emprise appartenant à la commune de Bailleul-Sire-Berthoult.

La rétrocession des emprises de la Communauté Urbaine d'Arras et de la commune ayant été régularisée, il convient d'en faire de même avec celle de l'A.F.R. La Commission de l'A.F.R de Bailleul-sire-Berthoult par délibération du 17 juin 2021 a autorisé cette cession d'une partie de la parcelle ZC 48 d'une surface de 500 m² pour un montant de 3 000 € TTC. Vous pouvez retrouver le détail en annexe.

La CUA a délibéré à ce sujet la semaine dernière.

Thierry SPAS : Avez-vous des questions ? Autorisez-vous cette acquisition de terrain ? Délibération adoptée.

Délibération n°5:

Ensuite, la 5ème délibération est relative au terrain de Saulty. Lors du Comité Syndical de mars 2021, le Comité a approuvé la mise en vente du terrain. Depuis la décision du Comité, la commune de Saulty à l'occasion de la réunion de son Conseil municipal du 10 juin 2021, a rendu un avis négatif sur l'acquisition du terrain selon la valeur des Domaines et propose au SMAV de céder le terrain pour un montant de 1 000 €. Vous avez le détail en annexe.

En cas d'accord du Comité Syndical sur la proposition de la commune de Saulty, la procédure de déclassement ne serait pas nécessaire. En effet, les parties déclarent qu'elles entendent placer la vente sous le régime des dispositions de l'article L. 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui exonère les personnes publiques de l'obligation de déclassement dès lors que les biens cédés sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

Avez-vous des questions ?

Jean-Claude PLU : Je l'ai déjà dit lors du dernier Comité en juin ainsi que lors de la réunion de préparation à la CUA la semaine dernière. Je voterai contre cette vente à 1000 euros car je n'accepte pas qu'on vende 11 fois moins que l'estimation des Domaines. Ce n'est pas possible, je l'ai déjà dit, ce terrain vaut au moins 5 000 euros.

Michel MATHISSART : Je comprends l'attitude de Jean-Claude et je suis de son avis. Les Domaines ont estimé le terrain à 11 750 euros pour 1720 m². Sur ce terrain il y a deux portails, une clôture, une plateforme en enrobé. Ce terrain est classé en zone agricole et à proximité d'une voirie donc avec une servitude en non aedificandi. Je pense que l'estimation des domaines était trop élevée.

Jean-Claude PLU : Je pense qu'il serait intéressant d'ouvrir cette vente à tout acheteur, par exemple un professionnel du bâtiment peut être intéressé pour faire du stockage sur cette zone. Il faut faire une offre au plus offrant, même si son accès est difficile. Il faut quand même considérer que c'est un terrain qui fait 1700 m².

Michel SEROUX : Je crois que l'avis des domaines n'est pas valable. Il faut revoir l'avis des domaines, et les réinterroger. Le terrain est en zone agricole donc intéressera surtout les agriculteurs. De plus, il y a la loi Barnier (dérogation de recul des constructions le long des routes). Il faudrait redemander une estimation. C'est vrai que 1 000 euros c'est sûrement un peu juste mais je ne veux pas intervenir sur la valeur réelle. Néanmoins l'estimation des domaines ne correspond pas à la valeur.

Thierry SPAS : Ce que je propose à la lumière de ce qu'a rappelé Monsieur PLU, c'est d'inviter les Domaines à revoir leur estimation. Par la suite, en fonction du prix des Domaines, nous organiserons un appel d'offres aux plus offrants.

Michel MATHISSART : Dans la consultation du service des Domaines, il faudra rappeler les caractéristiques qui peuvent faire baisser l'estimation.

Thierry SPAS : Qui s'oppose à cette proposition ? Qui s'abstient ? Donc nous entérinons cette proposition. Je vous remercie.

Nous avons épuisé les affaires foncières. A présent, je vais passer la parole à Véronique THIEBAUT car la prochaine délibération concerne un projet du service éco-citoyenneté.

Délibération n°6 :

Véronique THIEBAUT : La sixième délibération est l'approbation d'une convention avec la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités pour le projet d'étude sur les foyers témoins. Ce projet a d'ores et déjà été présenté en commission Communication, Sensibilisation et Relations usagers.

Le SMAV a engagé un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés sur 2019-2024. Afin d'atteindre les objectifs de réduction fixés dans le programme, plusieurs actions sont envisagées notamment sur les thèmes de la sensibilisation à l'éco-consommation, la promotion du compostage et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Afin d'aller plus loin et de déterminer les marges de manœuvre en termes de réduction des déchets sur l'ensemble du territoire du SMAV, il est proposé d'engager un projet Foyers Témoins qui sera réalisé sous la forme d'une opération Défi Familles Zéro Déchet sur une durée de 8 mois de février à septembre 2022. Dans le cadre de ce défi, il est prévu l'accompagnement de 250 foyers qui seront regroupés par équipe pour permettre de favoriser les interactions entre les participants.

Pour permettre la bonne réalisation du défi et le suivi des données de pesées de l'ensemble des foyers, il est proposé de nous faire accompagner par les équipes de la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES), qui est un interlocuteur reconnu dans l'animation des défis écocitoyens avec de nombreuses expériences pour des territoires voisins du SMAV. La MRES assurera la formation et l'accompagnement tout au long du dispositif des animateurs du défi ainsi que la formation des capitaines d'équipe.

Le montant versé à la MRES dans le cadre de cette convention au titre de l'accompagnement et du suivi des données est de 9 000 euros.

Thierry SPAS : Merci Véronique. Vous avez le détail du devis de la MRES en page 25. Avez-vous des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

A présent, je laisse la parole à Reynald ROCHE, notre Vice-Président en charge des questions de collecte.

Délibération n°7 :

Reynald ROCHE : La 7^{ème} délibération est une demande d'accompagnement financier pour l'acquisition d'équipements pour la collecte préservante en déchèterie d'Avesnes-le-Comte. Le SMAV est engagé depuis 2011, via deux programmes de prévention des déchets successifs, dans une politique de réduction de la production de déchets sur son territoire.

Dans ce cadre, un certain nombre d'actions de réduction sur la production de déchets ménagers et assimilés ont été menées avec notamment un axe de travail sur les déchets collectés en déchèterie. Une des actions consiste à développer le concept de déchèterie inversée avec la création d'un local nommé « Espace Récup » au sein de la future déchèterie d'Avesnes-le-Comte, du même style que celui installé à la déchèterie de Rivière.

Cette mesure d'aide à l'investissement dans des équipements (local et aménagement) de réemploi, dans le cadre de l'aide forfaitaire aux équipements de collecte préservante en déchèterie, bénéficie du soutien du Plan France Relance.

Dans ce cadre, il vous est proposé de solliciter le concours de l'ADEME afin de nous accompagner financièrement dans ce projet d'économie circulaire selon les éléments financiers repris dans le tableau ci-après :

	Montant en € TTC
AIDES PUBLIQUES :	
ADEME :	30 000.00
AUTRES FINANCEMENTS :	
FONDS PROPRES SMAV :	30 000.00
TOTAL	60 000.00

Thierry SPAS : Il y a eu une phase de test à la déchèterie de Rivière, avec une déchèterie inversée favorisant le réemploi et diminuant les frais de valorisation inhérents. Avez-vous des questions ? Opposition ? La délibération est adoptée.

A présent, nous allons aborder le thème des ressources humaines. Plusieurs délibérations sont concernées. Je laisse ainsi la parole à Dominique DELATTRE.

Délibération n°8 :

Dominique DELATTRE : Il appartient à l'organe délibérant du Syndicat Mixte Artois Valorisation, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de sa recherche d'économie de fonctionnement, le SMAV s'inscrit plutôt dans une démarche de réduction de ses effectifs globaux.

Considérant qu'en raison des départs observés sur les années 2019, 2020 et 2021, à savoir 34 agents du cadre d'emploi des Adjointes Techniques Territoriales, 4 agents du cadre d'emploi des agents de maîtrise, 1 agent du cadre d'emploi technicien, 1 agent du cadre d'emploi secrétaire de mairie et un agent du cadre d'emploi rédacteur et que les besoins de l'établissement étaient occupés jusqu'alors par des agents en CDD (37 CDD au 30 septembre 2021), il conviendrait de créer des emplois permanents pour pérenniser ces postes et ainsi pourvoir aux besoins des services d'exploitation.

De plus, considérant le développement du service écocitoyenneté et le besoin d'encadrement par un responsable de service qualifié, il conviendrait de créer un emploi permanent sur le grade d'ingénieur.

Depuis la fermeture du centre de tri des emballages ménagers en juin dernier, l'établissement a une meilleure lisibilité de sa capacité à reclasser les anciens postes de cette unité. Néanmoins une incertitude persiste notamment en matière de collecte et de service complémentaire. Dans cette attente, il convient d'être très vigilant sur la création d'emplois. Il est important de souligner que le recrutement définitif, donc la consolidation de ces postes, n'interviendra donc qu'après décisions concernant les futures orientations du SMAV, à savoir : le développement du Service Ecocitoyenneté, l'optimisation de la collecte en porte à porte, les orientations à venir sur le temps de travail et les orientations budgétaires 2022.

A ce titre, il vous est proposé d'autoriser la création de poste mentionnés dans le tableau suivant :

Filière	Grade de recrutement	Cat	Emploi créé	Quotité
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	13	100
TECHNIQUE	INGENIEUR	A	1	100
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	2	100

Avez-vous des questions ?

Alain CAYET : Donc si j'ai bien compris, ce seront des postes qui seront pourvus quand on aura regardé tout ce qui va se passer par rapport au développement du SMAV sur le territoire ?

Dominique DELATTRE : Oui c'est bien cela.

Alain CAYET : Au dernier Comité, Madame Thiébaud a évoqué la mise en place d'une équipe « éco-citoyenneté » qui viendrait dans les communes pour porter la bonne parole, et faire en sorte que nous soyons des relais auprès des habitants.

Aujourd'hui, je souhaitais savoir où vous en étiez et comment cette équipe est représentée ? Vous parliez également de recrutements de services civiques.

Véronique THIEBAUT : Je vous remercie pour cette question sur le service éco-citoyenneté et son lien sur le territoire. Lors du dernier Comité, je vous ai effectivement présenté la volonté du service d'aller sur le territoire, de rencontrer les intercommunalités et leurs interlocuteurs sur le terrain. Nous sommes tout à fait disponibles au niveau de l'équipe pour venir à la rencontre des élus et présenter la personne qui sera le relais du territoire. Nous avons commencé avant l'été les démarches. J'invite les présidents des intercommunalités à nous solliciter pour la présentation du service et des actions. C'est important pour le professionnel sur le terrain de vous rencontrer et que les élus puissent le connaître pour l'interpeller.

Thierry SPAS : Je vais ajouter un point, nous sommes vraiment dans un axe important qui est l'axe 5 du plan national de prévention des déchets : « engager des acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets » à l'aune de ce que nous faisons, nous sommes aidés par l'ADEME. Avez-vous d'autres questions ? Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Délibération adoptée.

Délibération n°9 et 10 :

Dominique DELATTRE : Ensuite, nous avons deux délibérations concernant la création d'emploi permanent, l'un en catégorie A et l'autre en catégorie B.

Ainsi, il est proposé la création à compter du 1^{er} janvier 2022 d'un emploi de Responsable du service Ecocitoyenneté dans le grade d'Ingénieur Territorial à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Management du service, composés des médiateurs du tri sectorisés et des animateurs prévention,
- Mise en œuvre de la politique prévention des déchets et des politiques d'optimisation du tri des déchets,

- Sensibilisation des habitants à la gestion durable de leurs déchets,
- Organisation des suivis et contrôle de la qualité des collectes,
- Reporting et transversalité, c'est-à-dire rendre compte des interventions réalisées quotidiennement (tableaux, mails...).

Cet emploi devrait être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans, compte tenu des fonctions très spécialisées requises sur ce poste et les perspectives de développement du Syndicat Mixte Artois Valorisation.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'un diplôme de niveau 7 et/ou d'une expérience dans ces fonctions durant une période de 5 ans minimum et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Le régime indemnitaire instauré par la délibération du 16 juin 2021 est applicable à cet emploi.

Comme évoqué précédemment, le recrutement définitif sur ces postes n'interviendra qu'après décisions concernant les futures orientations qui sortiront des études d'amélioration des services en cours.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Thierry SPAS : Pour la délibération 9, avez-vous des questions ?

Alain CAYET : Ce poste a-t-il un rapport avec celui de la délibération précédente, d'ingénieur technique de catégorie A ?

Thierry SPAS : Oui tout à fait.

Guy BRAS : C'est la création d'un poste qui va venir en plus des effectifs du SMAV ? C'est un ingénieur en plus ?

Dominique DELATTRE : Pas tout à fait. C'est une création de poste d'emploi permanent à durée déterminée sur trois ans. Véronique tu veux peut-être en rajouter sur la structuration ? Ce n'est pas une personne en plus, c'est une personne déjà dans l'effectif, en CDD actuellement.

Véronique THIEBAUT : Ce poste est aujourd'hui occupé par Emilie Malaquin, que j'ai rencontré lors de mon arrivée au SMAV. Sur ce service éco-citoyenneté, il y avait beaucoup de questionnements sur l'organisation et la structuration. Très honnêtement, je vais porter une appréciation sur la personne. Depuis quelques mois, Emilie a préparé une fiche de route pour le travail à faire concernant les médiateurs de tri. J'ai bien senti qu'il y avait de la pression sur ce service, à savoir s'il était nécessaire.

Or, selon moi il y a un enjeu fort sur le changement de comportements, qui est une des clés pour l'économie. J'ai eu un temps de travail avec eux, l'organisation et le travail sur le territoire est très ciselé, ils ont fait tout un travail de caractérisation pour les problèmes de tri. Lorsqu'ils sont sur le terrain, ils doivent interpellier les élus. Je suis impressionnée par la structuration de ce qu'elle a pu faire en quelques temps. Il nous reste à travailler sur les questions de prévention, et je reviendrai vers vous avec un programme ciblé.

Il y a des actions menées en matière de communication, je veux interroger à nouveau l'efficacité de ces actions, et se fixer des objectifs. Il faut nous laisser un peu de temps.

Guy BRAS : C'est une création de poste qui permet une promotion interne ?

Thierry SPAS : Non ce n'est pas promotion, mais une pérennisation de l'emploi. N'est-ce-pas Monsieur Ducatez ?

Arnaud DUCATEZ : Si vous le permettez, voici une précision : On ne peut pas vraiment dire que l'agent est déjà dans les effectifs. Nous sommes tenus d'ouvrir les emplois à publicité. Actuellement, Monsieur Olivier Lefebvre qui est le référent des médiateurs du tri et Emilie Malaquin sont déjà au tableau des effectifs en contractuel depuis 1 an et nous souhaitons les conserver dans nos effectifs. Pour les garder, et afin d'éviter d'être bloqué à la fin du CDD qui est de 18 mois, nous leur proposons ce CDD permanent de 3 ans renouvelable car ils ne sont pas titulaires de la fonction publique et nous sommes tenus de respecter un certain formalisme en matière de recrutement.

Vincent THERY : La question que l'on se pose est : est-ce une dépense supplémentaire ? Non ça ne l'est pas. En résumé, on ne dépense pas plus et nous gardons des personnes compétentes.

Thierry SPAS : Oui tout à fait, afin de créer une organisation indispensable. Le tri et la valorisation coûtent, et les gestes de l'utilisateur permettent de faire baisser ce prix. Mais pour cela il faut l'accompagner.

Alain CAYET : Je suis convaincue par cette équipe d'éco-citoyenneté, n'y voyez pas de ma part une défiance. Je voulais rajouter que le conseil, qu'il soit communautaire, municipal ou syndical crée les emplois et après c'est l'autorité qui nomme, donc en l'occurrence c'est le Président du SMAV. Si j'ai bien compris, aujourd'hui ces gens là sont en CDD pour trois ans après 18 mois sur un poste. C'est cela ?

Thierry SPAS : Oui tout à fait. Approuvez-vous cette délibération ? Nous allons passer à la dixième délibération, qui est la même chose mais pour un CDD permanent en catégorie B.

Dominique DELATTRE : Également, il vous est proposé la création dans ce même service d'un emploi polyvalent de chef d'équipe/médiateur dans le grade de Technicien Territorial à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Coordonner l'activité de l'équipe des médiateurs du tri
- Recenser les données sur le territoire et déterminer les axes d'intervention
- Elaborer le projet d'actions sur le terrain
- Concevoir des actions de communication, organiser et animer des séances d'échanges avec nos usagers
- Participer à la conception et à la rédaction des outils de sensibilisation
- Définir ou participer à la définition de la prévention et déterminer des actions avec des collectivités, entreprises
- Suivre et analyser les données d'activité du service et proposer des axes d'évolution

C'est le même principe que la délibération précédente.

Thierry SPAS : Bien évidemment, le rôle de ce médiateur est de déterminer des actions avec les collectivités et les entreprises pour la prévention des déchets. Qui s'oppose, qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Je redonne la parole à Dominique DELATTRE pour les contrats d'apprentissage.

Délibération n°11 :

Dominique DELATTRE : Considérant que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre ce versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

A ce titre, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le recours au contrat d'apprentissage et d'autoriser l'Autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'apprentis conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
Service Ressources Humaines	Gestionnaire RH	Master 2 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	1 an
Pôle administratif	Assistant administratif	Bachelor Universitaire de Technologie GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS	3 ans
Service Garage	Mécanicien	Baccalauréat professionnel MAINTENANCE DES VÉHICULES	3 ans

L'apprenti qui est au pôle administratif est un ancien chauffeur qui a obtenu un diplôme d'accès équivalent bac. On ne peut que le féliciter de s'élever par la promotion.

Avez-vous des questions ?

Mélanie PAWLAK : Ont-ils déjà débuté ?

Arnaud DUCATEZ : Pour le contrat d'apprentissage de mécanicien, il y a un rdv qui va être monté avec le lycée Salvador Allende. Donc le choix de l'apprenti n'est pas acté. Pour les autres personnes, ils ont pu démarrer dans les temps en accélérant le traitement des dossiers administratifs.

Alain CAYET : C'est très bien ce système d'apprentissage, mais il faut dire à ces postulants qu'ils vont passer 3 ans dans les services du SMAV pour leur formation, mais il ne faut pas qu'ils s'installent tout de suite dans le poste si on ne peut pas consolider pour l'avenir. Il ne faut pas nourrir de faux espoir.

Vincent THERY : Pour info, concernant les contrats d'apprentissage, nous avons jusqu'au 31 décembre pour les conclure.

Damien BRICOUT : Pour abonder, souvent la première partie est scolaire et ensuite ils doivent trouver une entreprise.

Thierry SPAS : Bien, passons au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée. Enfin, la dernière délibération concernant les ressources humaines touche à la prime d'intéressement à la performance collective pour l'année 2021.

Délibération n°12 :

Dominique DELATTRE : Il s'agit de valider ce qui a déjà été présenté préalablement en Comité Technique. Il n'y a pas grands changements sur les indicateurs par rapport aux autres années : Taux de valorisation global, coût aidé, nombre de pollution environnementale nécessitant une dépollution, nombre d'accidents du travail et taux de satisfaction global des usagers.

Service	Indicateurs	Objectifs 2021	Cotation
Ensemble des agents	Taux de valorisation global	61 %	20 %
	Coût aidé = coût restant à la charge du SMAV*	<115€ / hab./ an	20 %
	Nombre de pollution environnementale nécessitant une dépollution	0	20 %
	Nombre d'accident du travail	< 35	20 %
	Taux de satisfaction global des usagers	95 %	20%

Avez-vous des questions ?

Jerôme PALISSE : Nous en avons discuté la dernière fois en CT sur la possibilité de modifier les indicateurs. Est-il possible de modifier ces indicateurs pour que les agents soient plus en position d'obtenir cette prime ? C'est compliqué d'expliquer que c'est une prime collective, et qu'il faudrait voir avec les responsables du personnel sur la modification des indicateurs.

Dominique DELATTRE : votre remarque est pertinente, et nous l'avons constaté, nous sommes tous d'accord que ce soit l'établissement ou les représentants syndicaux. Pour que les actions soient porteuses d'effet il faut que ce soit compréhensible pour tous.

On s'est accordé à dire que ces indicateurs étaient peut-être à appréhender sous d'autres angles mais c'est un chantier de longue haleine qui se prépare et qui se réfléchit dans les orientations du SMAV. Nous avons en tête de pouvoir redéfinir ces indicateurs.

Thierry SPAS : Approuvez-vous les objectifs de la prime d'intéressement à la performance collecte pour 2021 ? Qui s'oppose ? Bien, cette délibération est adoptée. Nous en avons fini avec les affaires afférentes aux ressources humaines. Nous passons aux questions budgétaires.

Délibération n°13 :

Michel SEROUX : La 13^{ème} délibération est une admission en non-valeur de titres de recettes, c'est-à-dire des titres que la Trésorerie ne peut pas recouvrer et où les poursuites se sont révélées infructueuses. Cette liste est d'un montant de 2 268,54 € pour le budget principal 55400. Vous retrouverez le détail en annexe.

Thierry SPAS : Avez-vous des questions ? Approuvez-vous cette délibération ? Bien, délibération adoptée.

Monsieur Frédéric LETURQUE rejoint l'assemblée.

Délibération n°14 :

La 14^{ème} délibération est une décision modificative au budget principal. C'est la seconde de l'année. La présente décision a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires afin de tenir compte d'ajustements de prévisions, en dépenses et en recettes, revues à la hausse ou à la baisse.

Dans le cadre de l'exécution de son budget, le Syndicat Mixte Artois Valorisation peut être amené à modifier les prévisions budgétaires de son budget principal par voie de décision modificative.

La première fut prise lors du Comité du 16 juin pour les motifs suivants :

- La régularisation des écritures pour donner suite à la nouvelle affectation des résultats (réponse à une remarque de la Trésorerie)
- Une liste d'admission en non-valeur plus importante que prévue
- L'utilisation plus tôt que prévue de la ligne de trésorerie et donc le paiement d'intérêts supplémentaires

Cette seconde décision modificative est liée à la constatation de dépenses supplémentaires pour lesquelles nous plaçons en parallèle des recettes supplémentaires, à savoir :

- 520 379 € de dépenses supplémentaires de traitements et de transports des ordures ménagères, des encombrants et du bois liés à une augmentation des tonnages en 2021, notamment en ce qui concerne les encombrants et le bois de tonnages qui sont amenés directement chez nos repreneurs sans abaissement en masse par nos propres moyens pourtant déployés (valoristes et opérateurs de tri)
- 208 000 € de carburant, cette augmentation est directement liée à l'augmentation des tarifs au litre et à la non-matérialisation des effets de l'écoconduite et de l'optimisation des trajets
- 33 360 € pour le traitement des Déchets Spéciaux hors REP provenant des déchèteries, l'arbitrage budgétaire imposait mécaniquement une réduction de ce flux résiduel par une optimisation du tri en déchèterie et une diminution des ventilations vers la filière non soutenue par la REP. A ce stade, je ne sais pas s'il n'y aurait pas aussi un effet lié à l'augmentation du gisement capté en déchèteries
- 60 000 € pour le transport des bennes de ferrailles des déchèteries en rapport avec le nouveau marché de prestation signée avec l'entreprise Haurec
- 4 000 € pour le traitement de l'amiante en raison de l'augmentation des tonnages pris en charge
- 9 000 € pour l'accompagnement du lancement du projet des familles « témoin »

- 15 000 € pour le paiement d'une prestation extérieure d'intérim pour le recrutement durant l'été 2021 d'heures de chauffeurs poids lourd
- 5 113 € pour le paiement du cabinet qui a optimisé nos dépenses d'électricité
- 168 000 € de dépenses en ressources humaines qui reprend en mélange le recrutement de contractuels au service de collecte afin de compenser l'absentéisme, les avancements de grade qui n'avaient pas été traités en fin d'année 2020 et la prime d'intéressement à la performance collective

Soit un montant global de 1 038 603 €.

Thierry SPAS : On doit aussi constater que nous avons eu des recettes de fonctionnement supplémentaires concernant différentes matières comme la ferraille, éco-mobilier, etc.

Avez-vous des questions ? Peut-on considérer que cette délibération est adoptée ? Je vous remercie.

Délibération n°15 :

Ensuite, nous avons une délibération concernant des recettes exceptionnelles. Il est nécessaire de régulariser la recette actuellement en compte d'attente auprès de la Trésorerie Municipale d'Arras.

Pour le Budget Collecte 01 SMAV, cette recette concerne :

- Un encaissement de dividende suite à Liquidation pour un montant de 156.41 €
- Un versement du crédit coopératif pour un montant de 200 €
- Un versement d'une offre promotionnelle sur Internet pour l'achat de pneumatiques pour un montant de 300 €
- Le versement par la Région d'intérêt moratoire pour un montant de 40.63 €

Cette recette représente un montant de 697,04 €.

Il vous est proposé de bien vouloir autoriser le Président ou son représentant à régulariser cette situation et percevoir la recette exceptionnelle rappelée ci-dessus.

Avez-vous des questions ?

Thierry SPAS : Passons au vote : qui s'abstient ? Qui s'oppose ? La délibération est adoptée.

La dernière délibération est une convention de versement en compte courant pour la SAS Artois ENR. Je laisse ainsi la parole à Damien BRICOUT, qui suit ce projet.

Délibération n°16 :

Damien BRICOUT : Le Syndicat Mixte Artois Valorisation est partenaire actif du Contrat de Transition Ecologique signé le 11 octobre 2018 entre la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) et l'Etat.

Dans ce contrat, le SMAV s'engage à diminuer ses impacts sur le climat, notamment en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre. L'un des projets portés est celui de la mutation du parc de véhicules qui sera remplacé d'ici les quatre prochaines années par des véhicules fonctionnant au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV).

Actuellement, le SMAV effectue le plein de ses 5 premières BOM via la prise de charge rapide présente sur le dépôt de BUS de Kéolis. Dans le cadre de la poursuite du développement de la migration du parc de BOM vers la motorisation GNV, le SMAV doit s'équiper d'une station rapide de distribution de GNV.

Étant donné la complexité du projet, le SMAV a fait le choix de créer une société de projet, Artois EnR, avec la société Mobilité Énergie ayant le savoir-faire, et qui exploite déjà deux équipements. Le SMAV est actionnaire majoritaire d'Artois EnR à hauteur de 55% du capital social.

Ce projet s'implantera sur l'écopole de Saint Laurent Blangy. Le terrain nécessaire sera apporté par le SMAV à la société Artois EnR. La phase de construction de la station sera réalisée en 2021 – 2022 et l'ouverture de la station est prévue pour le 1^{er} trimestre 2022.

A ce jour, 2 750€ ont déjà été versés au capital. Le SMAV doit ainsi encore verser au compte courant la somme de 87 500 € d'ores et déjà inscrits dans le plan pluriannuel d'investissement 2021.

Je voulais demander à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'Arras si au niveau du CRTE, pouvait-on espérer avoir quelques subsides, par rapport à la liste de tout ce qui est inscrit. Monsieur Ducatez ?

Arnaud DUCATEZ : Les fiches projets sont parties, c'est la CUA qui a porté la transmission des fiches pour le CRTE. Nous attendons le retour notamment sur les véhicules et la station gaz.

Frédéric LETURQUE : Pour compléter, le CRTE est une trajectoire du territoire de l'arrondissement. Sur la base de la trajectoire, l'Etat sait où nous allons demander le soutien, ce qui n'engage pas le soutien d'autres structures qui pourraient être concernés. C'est au SMAV à confirmer auprès de l'Etat l'état d'avancement de ce projet et à nous de soutenir pour faire valoir les subventions. Il y a l'Etat et les agences de l'Etat qui peuvent correspondre à cela, comme par exemple l'ADEME.

Damien BRICOUT : Oui nous aurons sûrement besoin de l'appui de la CUA dans ce sens-là.

Vincent THERY : la CUA soutient mais c'est un dossier SMAV. Ce sont les 5 intercommunalités (Jean-Jacques Cotel, Michel SEROUX, Pierre GEORGET, Marc BRIDOUT) de l'arrondissement d'Arras nous sommes tous cosignataires d'un document global qui reprend des engagements, ce qui représente un volume financier de 250 millions d'euros. Le SMAV est repris dans ce dossier mais c'est au porteur de projet de faire valoir son projet auprès de l'Etat.

Damien BRICOUT : Il me semblait que les EPCI étaient porteuses de ces projets.

Frédéric LETURQUE : Nous sommes « boîte aux lettres » mais nous appuierons à plusieurs.

Thierry SPAS : Merci Frédéric pour cet éclairage. Pour cette délibération, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Qui s'y oppose, qui s'abstient ? On peut donc considérer que cette délibération est adoptée. L'ordre du jour est ainsi épuisé.

Je vous rappelle que le prochain Comité aura lieu le mercredi 15 décembre à 18h00. La semaine prochaine, il y a une commission finances le mercredi 13 octobre, exceptionnellement à 14h, elle est importante pour travailler sur le DOB.

Le Président lève la séance.